EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE VERSAILLES

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLES

DEPOT DU
26 AOUT 1997
TRIBUNAL
DE COMMERCE

La soussignée, Madame Delphine DROSSAERT

associée de la Société à Responsabilité Limitée "BOURSON INVESTMENTS", au capital de 50.000 Frs, dont le siège social est au 3, allée des Grands Prés - CROIX MARIE - 78121 CRESPIERES, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le n° B 381 002 625

Agissant en vertu d'un pouvoir spécial en date du 5 Août 1997, ci-annexé à la présente,

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Il est envisagé de faire apport à la Société BOURSON INVESTMENTS, de DIX MILLE (10.000) actions de valeur nominale de CENT (100) Francs de la Société METAL BLANC, Société Anonyme.au capital de 2.200.000 Francs, dont le siège social est au 3, allée des Grands Prés - CROIX MARIE - 78121 CRESPIERES, immatriculée au R.C.S. de VERSAILLES sous le numéro B 542 052 691.

Cet apport représentant une fraction minoritaire du capital serait effectué par :

- Madame Arlette BOURSON-NOUDEL, actionnaire,
  demeurant 3, allée des Grands Prés - CROIX MARIE - 78121 CRESPIERES

Il peut être évalué globalement à 8.000.000 Francs, sous réserve des vérifications prévues par la loi.

En conséquence, le soussigné à l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner, conformément aux dispositions des articles 193 de la loi du 24 juillet 1966, 64 et 169 du décret du 23 mars 1967, tel commissaire aux apports qu'il vous plaira, avec pour mission :

- d'apprécier et évaluer l'apport consenti par Madame Arlette BOURSON,
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement octroyés,
- d'établir un rapport contenant les mentions réglementaires qui sera mis à la disposition des actionnaires et déposé au greffe du tribunal de commerce dans les délais fixés par le décret du 23 mars 1967.

Est jointe à la présente requête une note d'information portant sur l'apport, l'apporteur et la société BOURSON INVESTMENTS susdénommée, bénéficiaire.

Fait à CRESPIERES

Le 11 août 1997

POUVOIR

La soussignée : Arlette BOURSON

agissant en qualité de Gérante de la Société "BOURSON INVESTMENTS", société à responsabilité limitée, au capital de 50.000 Francs, dont le siège social est au 3, allée des Grands Prés – CROIX MARIE – 78121 CRESPIERES, immatriculée au R.C.S. de VERSAILLES sous le numéro B 381 002 625,

DONNE POUVOIR A :

Madame Delphine DROSSAERT, associée
demeurant 24, rue du Vieux Bourg
45750 – ST PRYVE ST MESMIN

A l'effet de signer la requête à adresser à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de VERSAILLES, aux fins de désignation d'un Commissaire aux Apports chargé d'apprécier et d'évaluer l'apport de 10.000 actions, représentant une fraction minoritaire du capital de la S.A. METAL BLANC, Société Anonyme au capital de 2.200.000 Francs, dont le siège social est au 3, allée des Grands Prés – CROIX MARIE – 78121 CRESPIERES, immatriculée au R.C.S. de VERSAILLES sous le numéro B 542 052 691, consenti par Madame Arlette BOURSON, actionnaire.

Et généralement, de faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

Fait à CRESPIERES,

Le 5 Août 1997

Bon pour pouvoir

A Bourson

(Faire précéder votre signature de la mention manuscrite "Bon pour Pouvoir")

INFORMATIONS DIVERSES EN VUE DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

	BOURSON INVESTMENTS SOCIETE BENEFICIAIRE	Mme Arlette BOURSON APPORTEUR
ACTIVITE	Prise de participations ou d'intérêts dans toutes entre-prises françaises ou étrangères de toute nature, sous toutes formes que ce soit créées ou à créer, acquisition, gestion, cession de tous biens et droits, holding.	
CHIFFRE D'AFFAIRES EX.95/96	52.451.779	
ACTIF NET EX.95/96	18.424.159	
TOTAL DU BILAN EX.95/96	40.174.057	
NATURE ET MONTANT DES APPORTS		10.000 actions de valeur nominale de 100 F. de la société METAL BLANC soit 45,45 % du capital
EVALUATION DE L'APPORT	de l'ordre de 8.000.000 Frs	
TYPE D'OPERATION ENVISAGEE	APPORT EN NATURE D'ACTIONS D'UNE SOCIETE ANONYME	

ORDONNANCE

NOUS , Georges GUILLABERT

Vice Président du Tribunal de Commerce de **VERSAILLES**
assisté de Monsieur le Greffier du Tribunal .

Vu la Loi du 24 Juillet 1966 modifiée .

Vu le décret du 23 Mars 1967 modifié .

DESIGNONS : Monsieur Charles GANANSIA

demeurant à 78310 MAUREPAS
2, rue des Vignobles

en qualité de **Commissaire aux Apports** , pour apprécier sous sa responsabilité ;

SOCIETE CONCERNEE :

La Société BOURSON INVESTISSEMENTS dont le siège est 3 allée des Grands Prés Croix Marie 78121 CRESPIERES

NATURE DE L'OPERATION : Apport en nature appartenant à :

Madame Arlette BOURSON NOUDEL demeurant 3 allée des Grands Prés Crois Marie CRESPIERES 78121

DESCRIPTION DE LA MISSION : Apprécier la valeur des apports et / ou les avantages particuliers .

DELAIS DE PRESENTATION DU RAPPORT : Huit jours avant la date de l'Assemblée .

Il appartiendra au Commissaire ci dessus désigné de s'assurer qu'il ne tombe pas sous une incompatibilité prévue par l'Article 220 L .

Disons qu'à défaut d'accord sur la rémunération, celle ci pourra être taxée par Nous .

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés .

Donné à Versailles , en notre Cabinet , le 25. AOUT 1997

Pour extrait conforme
Le Greffier

Le Greffier ,

Le Président

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLES (YVELINES)